



Montage financier association

Par Guillaume2305

Bonjour,

Je viens de créer une association loi 1901 qui me permettra de collecter les dons et sponsors pour que je participe au 4l trophy.

Je vais acheter la 4l en question avec mon argent puisque je n'ai pas encore de sponsors. Cependant, si je l'achète avec mon compte, comment me rembourser avec l'argent des sponsors qui sera sur le compte de l'association de façon légale ?

En quelques sortes j'aimerais avancer de l'argent à l'association. (on parle de plusieurs milliers d'euros)